

Direction du Développement, de l'Aménagement
et de la Coopération Territoriale
**Service de l'Aménagement, de la Coopération
et du Tourisme**

Affaire suivie par : Sophie COUTELLE
Tél. : 03 84 95 77 06
Mél : sophie.coutelle@haute-saone.fr

Monsieur Romain MOLLIARD
Maire de la commune de Combeaufontaine
Mairie
42, Grande Rue
70120 COMBEAUFONTAINE

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de Combeaufontaine

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 14 août 2025, vous sollicitez l'avis du Département de la Haute-Saône sur le projet de modification simplifiée du PLU de Combeaufontaine pour le projet d'installation d'une carrière de roches massives en zone A.

Je prends note de l'étude d'impact réalisée par le pétitionnaire pour l'autorisation d'exploiter la carrière.

Le projet d'installation de la carrière de roches n'appelle pas d'autres remarques que celles transmises le 24 décembre 2024, qui précisaient les conditions à respecter pour un accès sur la RD3.

J'émet donc un avis favorable sur la procédure de modification simplifiée de votre PLU, sous réserve du respect des observations émises pour une autorisation d'accès sur la RD3.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

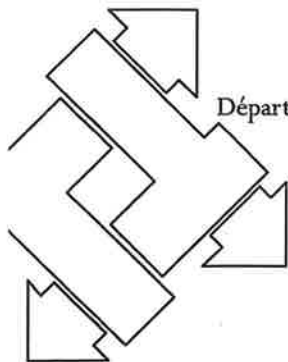
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,

Bien
cordialement



Laurent SEGUIN



Direction du Développement, de l'Aménagement
et de la Coopération Territoriale
**Service de l'Aménagement, de la Coopération
et du Tourisme**

Affaire suivie par : Sophie COUTELLE
Tél. : 03 84 95 77 06
Mél : sophie.coutelle@haute-saone.fr

Monsieur Romain MOLLIARD
Maire de la commune de Combeaufontaine
Mairie
42, Grande Rue
70120 COMBEAUFONTAINE

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de Combeaufontaine

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 14 novembre 2024, vous sollicitez l'avis du Département de la Haute-Saône sur le projet de modification simplifiée de la commune de Combeaufontaine pour le projet d'installation d'une carrière de roches massives en zone A.

Veuillez trouver ci-dessous les observations émises par les services du Département, qui confirment les échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre avec l'entreprise en 2023.

La RD 3 est classée dans le réseau structurant de 2ème catégorie RS2, le trafic moyen journalier est de 623 VL dont 48 PL (comptage 2022). La route départementale, à l'endroit où est prévu l'accès, présente les caractéristiques géométriques compatibles avec un trafic Poids Lourds. Un chemin rural débouche sur la RD à l'endroit de l'accès prévu.

L'accès sur la RD sera autorisé sous réserve que :

- L'accès à la carrière se fera par le biais de l'accès existant qui devra être aménagé, aucun accès supplémentaire ne sera autorisé.
- Un dégagement de visibilité de l'accès existant sera réalisé, direction Combeaufontaine, sur environ 200 m en amont de l'accès pour donner une meilleure visibilité aux Poids Lourds sortants mais aussi de les rendre plus visible depuis la RD3. La végétation devra être taillée et entretenue de manière à éviter tout masque de visibilité à l'approche de l'accès.
- La couche de roulement devra être renforcée par un enrobé BBSG 0/10 classe 3 sur une longueur de 30 m de part et d'autre de l'accès, soit sur une longueur totale de 60 m. La configuration géométrique de l'accès définitif pourra faire l'objet de prescriptions complémentaires en fonction des éléments définitifs qui seront portés dans le dossier d'enquête publique.
- Les eaux de ruissellement du chemin d'accès devront être captées et dirigées directement dans le fossé latéral à la route départementale. Le pétitionnaire devra prendre toutes les dispositions afin de ne pas déposer de salissures sur la route départementale (gravats, fines, boues). La piste d'accès à la carrière devra être maintenue propre.
- Le busage existant du fossé devra être renforcé afin de permettre le passage de véhicules lourds. Il devra être équipé de dispositifs de sécurité (tête d'aqueduc).

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Le Président du Conseil départemental,

Yves KRATTINGER

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'Y' and a horizontal line crossing it.